Charte « Construire la ville durablement à Cachan »

(https://ville-cachan.fr/charte-construire-la-ville-durablement-a-cachan/)

Elle vise à faire respecter les attentes de la Ville et des habitants en matière de construction immobilière, afin de garantir qualité architecturale et environnementale.

Un document élaboré en concertation

Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation mené à partir du mois d'avril 2019 avec les habitants et les professionnels du secteur (architectes et promoteurs immobiliers), qui ont été associés lors de plusieurs réunions publiques, ateliers et rencontres.

Intégrant les besoins et souhaits des habitants, de la ville et des professionnels du secteur, elle a été rédigée par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et représentée aux habitants avant son adoption définitive par les élus municipaux.

Un document cadre autour de six grand thèmes

La charte constitue un document cadre pour les opérateurs immobiliers, les bailleurs sociaux et les aménageurs du territoire vers la production de projets cohérents, respectueux des équilibres actuels de la ville et qui répondent aux attentes des habitants.

Elle s'organise autour de 6 grands thèmes :

- Programmation
- Commercialisation
- Insertion urbaine et paysagère
- Valeur d'usage et fonctionnement du logement
- Qualité environnementale, confort et santé
- Processus de gestion de projet

Tout promoteur souhaitant construire à Cachan sera tenu de la signer et de respecter ses principes.

Direction du développement

urbain (DDU)

Maison des services publics (2e étage), 3 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 08 55 70

Lundi au vendredi : 8h15 - 12h et 13h30 - 17h15